

**Arthur Rimbaud - Compte-rendu du Conseil d'École 2**  
du Jeudi 10 mars 2016  
Salle CM2

Séance ouverte à 18h15.

1. Nomination de la secrétaire de séance : Estelle Rigault Lethuillier et Delphine Ponroy (Représentantes des parents d'élèves)
2. Ordre du jour du Conseil d'École 2 approuvé.

Le représentant des parents d'élèves de la classe de CM1A a demandé le changement du point 4 « Calendrier des congés 2016-2017 » indiquant que des parents souhaitent avoir d'autres options de calendrier avant de procéder au vote. Cette requête est rejetée par la direction pour des raisons détaillées au début du point 4 de ce compte rendu.

3. Compte-rendu du Conseil d'École 1 du 3/11/2015 : approuvé par vote à main levée. La Directrice mentionne néanmoins que sera rajouté : « renforcement de la sécurité du parking le **jour** ».
4. Vie de l'école :
  - a. **Actualités pédagogiques :**
    - Calendrier des congés 2016-2017 :

- Éléments d'information institutionnels concernant l'élaboration du calendrier scolaire :

La dynamique du fonctionnement pédagogique de l'établissement vise à conserver un rythme reconnu par l'état français : 7 semaines de travail / 15 jours de vacances.

Les propositions de 2 calendriers soumis au vote s'inscrivent dans une logique d'ouverture aux diverses parties intéressées. Ce processus a été mené par le biais d'une consultation ouverte à tous les parents d'élèves.

- Propositions 1 et 2 ; vote du CE à main levée :

- ⇒ Proposition 1 : 19 voix
- ⇒ Proposition 2 : 6 voix
- ⇒ 1 abstention
- ⇒ 2 absents excusés

**La proposition 1 est donc adoptée**

Il est précisé par M. Boncour (COCAC à l'ambassade de France) et Mme Guillotin (Directrice de l'école Arthur Rimbaud) que l'établissement s'inscrit dans le système français et qu'à ce titre il est compréhensible qu'il adhère aux rythmes scolaires préconisés. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'il est décidé de ne plus soumettre ce calendrier au vote à partir de l'année scolaire 2017-2018. Le rythme 7 semaines de travail / 15 jours de vacances correspondant, de plus, à celui adopté par vote lors de l'année précédente également.

D'autre part, le calendrier (proposition 1) devra être validé par l'Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN) de la zone Afrique Australe et orientale (AAO) puis par l'AEFE. Il sera ensuite publié à tous si et quand agréé.

L'organisation du temps scolaire dans un établissement français de l'étranger est définie dans le respect de la réglementation du ministère français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relative aux rythmes scolaires et aux horaires d'enseignement (article L521-1 du Code de l'éducation).

- Échéanciers du 2<sup>ième</sup> trimestre 2015-2016 :
  - Semaine de la francophonie (Vendredi 11/03 au dimanche 20/03/2016) : les interventions des élèves de l'école (CPB, CM2, 2 élèves de 4<sup>e</sup> et les 5 élèves de 2<sup>nde</sup>) auront lieu le 19 Mars à l'Alliance Française de 10h00 à 13h00.
  - Transmission aux familles des livrets scolaires du primaire GS → CM2 le 15/04/16, fin du trimestre 2
  - Date du 1<sup>er</sup> avril 2016 : Le comité événements doit se réunir à ce sujet.
- Événements et réunions (horaires) :
  - L'établissement programme, dans la mesure du possible, les réunions à 18h/18h30.
  - L'organisation de manifestations impliquant les élèves demande beaucoup d'efforts de préparation de la part des élèves et des enseignants. Il est souvent difficile de les programmer en dehors des horaires scolaires.

#### **b. RH**

- Mouvement des enseignants 2015-2016 : 2 postes sont susceptibles d'être vacants en maternelle, 2 sont vacants et 1 est créé en élémentaire pour l'année prochaine. Le processus de recrutement est en cours.

- Salaires et frais de scolarité (pourcentage)

Face aux questions relatives au paiement des salaires, une explication a été apportée :

2 types de contrats pour les enseignants existent à l'école : les contrats de résidents AEFÉ (4 postes pour le primaire ; 3 en secondaire) et les contrats locaux. Le chef d'établissement dispose d'un contrat d'expatrié AEFÉ.

Type de contrat	Nombre	% payé par l'AEFE	% financé localement
Expatrié	1	100%	0%
Résident	7	53%	47%
Local	19	0%	100%

Note : L'ISVL (Indemnités Spécifiques de Vie Locale) pour les résidents et une participation financière de 6% (contribution à l'AEFE sur les écolages : participation aux cotisations- retraite, à la formation continue, etc.) demeure à la charge de l'établissement.

#### **c. Maintenance et entretien des locaux :**

##### Msasani :

Les rideaux des salles de classes sont difficiles à ouvrir, ils sont donc maintenus « ouverts » en faisant des nœuds. Le système sera amélioré pour pouvoir les ouvrir entièrement.

Contrôle de la température ambiante des salles : l'achat de thermomètres a été lancé. Il reste cependant difficile de maîtriser l'orientation et la performance des climatiseurs.

##### Oysterbay :

Entretien des chemins d'accès aux classes: Ce sujet est en cours d'analyse pour trouver une solution.

Déplacement de la zone fumeurs : il est envisagé de déplacer la zone fumeurs au niveau du local renfermant les déchets végétaux.

#### **d. Sécurité:**

- Retour / information concernant l'école Arthur Rimbaud :

M. Boncour précise que M. Blévin est l'Officier de Sécurité à l'ambassade de France dont relève l'école en termes de sécurité extérieure. Celui-ci est en relation constante avec les autorités tanzaniennes compétentes qu'il sollicite très régulièrement pour la mise en œuvre d'une vigilance aux abords des sites de l'établissement.

La prolongation de l'état d'urgence en France impacte aussi ses représentations à l'étranger. Des actions sont en cours mais ne peuvent, s'agissant de sécurité, être communiquées ouvertement. Des actions telles que l'externalisation du service de gardiennage et sécurité sont en discussion. La présence de la police devant les écoles de Masasani et d'Oysterbay est variable mais effective.

- Mise en œuvre de la carte d'identité scolaire :

Suite à des incidents survenus lors du trimestre précédent, la direction a décidé la mise en place de la carte d'identité scolaire.

2 cartes par enfant seront fournies aux parents. Un montant d'achat de chaque carte pourrait être fixé à 20.000 TSH.

Seul le détenteur de la carte d'identité d'un enfant sera en mesure de le récupérer à l'école.

La mise en place de ce système se fera le plus rapidement possible et impliquera une période d'essais pour s'assurer du bon fonctionnement de la procédure.

A la demande des représentants de classe, la direction se montre disponible à examiner au cas par cas les demandes des familles qui, pour des raisons spécifiques, auraient besoin de plus que 2 cartes par enfant.

#### **e. Communication**

Ce point a été ajouté à la fin des discussions. Des commentaires concernant le nombre excessif d'e-mails se multiplient.

Des suggestions ont été faites sans définition d'un accord pour le moment.

Iris TAM TSI est intervenue pour indiquer qu'un comité communication s'est créé cette année se donnant notamment pour objectif de réfléchir à ces difficultés et d'émettre des propositions.

Séance clôturée à 19h45.